

Avortement

Qu'en est-il advenu? Si quelqu'un allait fouiller dans les tréfonds de l'administration, il trouverait cette pétition sur une étagère poussiéreuse. Elle est restée lettre morte. Le fait qu'un million de Canadiens puissent se prononcer aussi massivement sur une question de cette importance sans qu'on donne suite à leurs démarches par un débat au Parlement ou qu'on prenne des mesures en conséquence accroît la difficulté.

Cela nous conduit à la situation où se trouvent de nombreux députés, en particulier celui de Vaudreuil. Il y en a d'autres tels que le député de Beaches (M. Richardson), le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) qui vont présenter un bill à la Chambre. Je suis désolé de ne pas me souvenir de tous les noms de ceux qui ont présenté un bill d'initiative parlementaire pour tenter de remédier à cette anomalie. Les députés doivent essayer de réparer cette injustice créée par l'application de cette loi inadaptée, dont les résultats ne feront qu'empirer d'année en année. Qu'arrive-t-il aux projets de loi d'initiative privée? On en discute pendant une heure. Ce n'est pas suffisant pour analyser à fond leur contenu. Peu de ces projets de loi se rendent à l'étape de l'examen en comité.

● (1620)

Le gouvernement a déposé un document sur la réforme parlementaire; il s'agit de l'énoncé de principes présenté par le président du Conseil privé (M. Baker), il y a quelques jours. Au nombre des changements apportés à ce document, on a prévu, entre autres choses, de mettre aux voix un certain nombre de projets d'initiative privée. Pour protéger sérieusement le droit qu'ont les députés de présenter au Parlement des questions d'intérêt particulier pour eux tout en espérant que nous serons appelés à nous prononcer sur un nombre raisonnable d'entre elles, il nous faut accélérer le processus parlementaire prévu à cette fin et adopter rapidement les motions sur ces bills. En évitant donc de prolonger inutilement la discussion sur la motion même nous pourrions la renvoyer rapidement au comité et aborder enfin le travail sérieux sur la réforme du Parlement où l'on prévoit entre autres mesures, la mise aux voix d'au moins un certain nombre de projets de loi d'initiative privée.

A mon avis, le député de Vaudreuil a rendu service au Parlement, cet après-midi, en soulignant la nécessité d'étudier en comité la question de l'avortement dans son ensemble. La question n'a pas été abordée depuis 11 ans. Certains d'entre nous sont au Parlement depuis déjà près de huit ans et nous n'avons jamais eu l'occasion de traiter de ce sujet. Pourtant, nous avons eu déjà deux grandes discussions sur la peine capitale au cours de cette période. Manifestement, la question est importante, mais si depuis 1973, nous avons déjà eu deux grandes discussions sur la peine capitale et que nous avons voté à deux reprises à ce sujet—d'aucuns prétendent que nous pourrions aborder ce sujet pour la troisième fois—il est grand temps, à mon avis, de rappeler que beaucoup de députés, et je suis de ce nombre, sont convaincus de la nécessité d'aborder la question de l'avortement et de prendre position à son sujet, car l'affaire concerne près de 62,000 futurs citoyens chaque année.

Je n'ai pas l'intention d'aborder dès maintenant la question de savoir si le fœtus est un être humain prématuré; les preuves scientifiques sont des plus claires à ce sujet, et il ne s'agit pas

[M. Roche.]

d'une question abstraite, mais plutôt de la naissance d'une vie dans le sein d'une mère.

Le projet de loi proposé par le député de Vaudreuil renferme certaines lacunes. Il en est là de même pour le projet de loi que j'ai parrainé. Il est probable que les autres projets de loi d'initiative privée aient également contenu eux aussi certaines lacunes. Il demeure, cependant, que ce ne sont pas les lacunes contenues dans ces projets de loi qui sont importantes. Il est important de faire un bill qui réponde aux besoins tout en ralliant la majorité des suffrages à la Chambre. Je crois que c'est le cas. Je ne peux pas le prouver, car il n'y a pas encore eu de vote à ce sujet. Mais je crois qu'un fort courant d'opinion se dessine de plus en plus au Canada—certaines des statistiques que le comité pourra étudier le démontreront—et que de plus en plus de gens désirent une loi qui permette à une mère de subir un avortement si sa vie et sa santé sont en danger et si elle ne peut poursuivre sa grossesse sans que son bien-être ne soit menacé.

Je n'irai pas plus loin pour le moment. C'est aux médecins et aux spécialistes d'établir ce qu'il en est et de formuler la loi en conséquence. Je crois que les mères ont droit à cette protection. Néanmoins, la société a l'obligation de protéger toutes les vies y compris celle du futur être humain et de plus en plus de gens seront d'accord avec ce que j'ai dit au début de mon discours à savoir que la loi, quelles que soient ses intentions, a entraîné des abus et que nous devons à ces abus ce chiffre de 62,000 avortements. Ce sont ces abus que de plus en plus de députés désirent empêcher.

Si d'autres députés ont une meilleure suggestion à faire, qu'ils nous en fassent part au cours de ce débat, mais, à mon avis, une façon de s'en sortir ce serait peut-être d'établir un comité représentant tous les partis, chargé de formuler un bill—même s'il ne peut se réunir qu'à l'occasion—que la Chambre pourrait trouver acceptable et qui aurait une chance d'être adopté, un bill qui plairait à la majorité des députés, sinon tous, qui désirent qu'on fasse preuve de justice envers la vie humaine, envers les femmes enceintes qui ont de grosses difficultés à poursuivre leur grossesse, et envers l'enfant à naître.

Ce n'est pas seulement une question de religion. Ce n'est pas seulement une question philosophique ou humanitaire. C'est une question de droit civil. Nous devons nous pencher sur les droits civils des enfants à naître et c'est entièrement du ressort des députés, ils ont même le devoir de s'en occuper. À mon avis, il faudrait songer sérieusement à mettre sur pied un comité de ce genre pour mettre au point une loi qui aurait des chances raisonnables d'être adoptée à la Chambre et, en tous cas, il faudrait donner suite à la motion inscrite au nom du président du Conseil privé demandant à présenter le document sur la réforme parlementaire de façon à ce que les initiatives parlementaires aient plus de poids, surtout pour des questions comme celles-là.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je recommande l'adoption du bill présenté par le député de Vaudreuil (M. Herbert). Je suis d'accord avec les propos de mon honorable ami d'Edmonton-Sud. Quand se présente l'étude d'un bill comme celui-ci, c'est avec humilité et un peu d'hésitation que je prends la parole.